

## DÉLIBÉRATIONS

### EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Réf. : CV/D57

Séance du 02/07/2020 – Convocation du 26 juin 2020

Compte rendu affiché le 10 juillet 2020

Président de séance : Éric BELLOT

Secrétaire de séance : Odile BALTHAZARD

#### Présents :

Éric BELLOT, Eva ARTETA-CRISTIN, Anne MOREL, Vincent ALAMERCERY, Séverine DEJOUX, Jérôme JARDIN, Michel ROULLIAT, Yves ARTETA, Edith ORESTA, Kamal DJEMAA, Isabelle MAILLARD BOGAS, Florence BERGER, Roger PEDOJA, Véronique CHIAVAZZA, Gérard PLAISANTIN, Odile BALTHAZARD, Nicolas PASTY, Florence GAGNEUR, Florian JEDYNAK, Nicole MESSÉGUÉ, Nasser MASSAÏ, Leïla BEN MAHFOUD, Philippe JUSTE, Patrick SAILLOT, Gisèle COIN, Guillemette DEBORDE, Christophe BRUNETTON, Patrick RACHAS.

#### Absente représentée

Nelly NAVARRO-TACHON par Patrick RACHAS.

Nombre de conseillers	
En exercice	29
Présents	28
Votants	29
Exprimés	29

#### **Objet : Attribution des subventions aux groupes scolaires**

Dans le cadre de la politique éducative de la Commune, la Ville soutient les projets des écoles maternelles et élémentaires en attribuant des subventions en dehors des crédits spécifiques pour les dépenses de fonctionnement (fournitures scolaires, matériel éducatif ...).

Les subventions sollicitées sont :

- Des subventions dites "crédits libres" dont l'utilisation pour l'achat de fournitures spécifiques et actions éducatives non prévues, des crédits dédiés au transport des élèves sur le temps scolaire
- Des subventions dites "transports" qui ont vocation à financer la location de bus pour les sorties scolaires

Suite à la fermeture des écoles décidée le 15 mars 2020 par le Gouvernement dans le cadre de la lutte contre la propagation de l'épidémie du Covid-19, les actions pédagogiques n'ont pas pu être mises en œuvre telles que prévues initialement.

Les subventions dites "Actions pédagogiques" accordées pour faciliter la mise en œuvre des projets pédagogiques (culturels, scientifiques ou sportifs) des enseignants feront donc l'objet d'un réexamen avec les écoles pour une attribution sur le début d'année scolaire 2020/2021 selon les projets initiés.

Il est proposé de voter les crédits suivants qui ont été inscrits au budget primitif à l'article 6574.

	Crédits libres	Transports
<b>Maternelle Bony-Aventurière</b>	420 €	400 €
<b>Élémentaire Bony-Aventurière</b>	372 €	400 €
<b>Maternelle Lucie Guimet</b>	612 €	400 €
<b>Élémentaire Lucie Guimet</b>	858 €	600 €
<b>Maternelle Jacques Prévert</b>	582 €	400 €
<b>Élémentaire Tatière</b>	954 €	600 €

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- OUI l'exposé de Madame l'Adjointe déléguée et après en avoir délibéré,
- VU le Code Général des Collectivités Territoriales,
- VU le Budget Primitif 2020,
- CONSIDÉRANT la nécessité de soutenir les actions éducatives des écoles de Neuville-sur-Saône,
- **VALIDE** l'attribution des crédits spécifiques accordées aux écoles dont les dépenses sont inscrites à l'article 6574 comme suit :

	<b>Crédits libres</b>	<b>Transports</b>
<b>Maternelle Bony-Aventurière</b>	420 €	400 €
<b>Élémentaire Bony-Aventurière</b>	372 €	400 €
<b>Maternelle Lucie Guimet</b>	612 €	400 €
<b>Élémentaire Lucie Guimet</b>	858 €	600 €
<b>Maternelle Jacques Prévert</b>	582 €	400 €
<b>Élémentaire Tatière</b>	954 €	600 €

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à prendre toute disposition relative à l'application de la présente délibération.

*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Lyon dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État.*

Après en avoir délibéré les mêmes jour, mois et an que ci-dessus.

**Pour extrait conforme,  
Neuville-Sur-Saône, le 2 juillet 2020  
Le Maire,  
Eric BELLOT.**

Acte rendu exécutoire après

- Dépôt en Préfecture le 07/07/2020
- Publication ou affichage le 07/07/2020

**Eric BELLOT, Maire**



A blue ink signature of Eric Bellot, the Mayor, is written over a circular official stamp of the Municipality of Neuville-sur-Saône.

